

Vos questions / nos réponses

mon fils est dépendant au cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 09/04/2013 11:24

Bonjour,

Au moment où je vous écrit je suis complètement désemparée.

En effet, mon fils âgé d 24 ans 1/2 consomme du cannabis depuis l'âge de 13 ans (je l'ai appris par lui même il y a peu de temps)

Il a commencé avec des copains de temps en temps puis cela a été de plus en plus fréquent.(le matin avant de rentrer en cours lorsqu'il était au collège)

Mon fils, suite à un harcèlement professionnel s'est arrêté de travaillé pour cause de dépression sévère.

Il a été arrêté plus d'un année pendant laquelle(2010-2011 et début 2012) il a énormément fumé cela pouvait aller jusqu'à 20 cigarettes roulées /jour!! Il me l'a avoué récemment.

Début 2012 il a eu des crises de schizophrénie ou il se sentait suivi, menacé il s'inquiétait pour nous, étant persuadé que nous avions été kidnappé afin de dénoncer ou il se trouvait...un véritable cauchemars qui a poussé mon ex mari à aller le chercher depuis Paris jusqu'à Aix en provence où il vivait alors que j'étais en déplacement.

Son pap l'a immédiatement emmené à l'hôpital qui a diagnostiqué une schizophrénie. Il est actuellement sous Largactil plus un médicament pour dépression. Il est resté hospitalisé à plusieurs reprises de jour et de nuit également.

A l'hôpital il arrivait à consommer en moindre quantité...

Il est sorti de l'hôpital début janvier et il a émis le souhait de travailler de nouveau. Mon mari lui a alors proposé un poste dans l'entreprise où il travaille et il a accepté. Nous l'avons mis en garde de la difficulté compte tenu de sa fragilité et qu'il fallait certainement attendre afin de consolider son état de santé mais il a refusé disant qu'il était prêt.

Il a alors pris son poste à salon de Provence fin février et il a arrêté car trop dure fin mars.

Il s'était engagé à fumer beaucoup moins en faisant maintes promesses. Hors lorsque je suis descendu chez lui qq jours il a fumé tous les soirs une cigarette roulée. Il est certain qu'il ne peu arrêté du jour au lendemain j'en suis tout à fait consciente. C'est juste qu'il semble complètement hors des réalités il n'a plus de travail, plus d'allocations chômage puisqu'il a travaillé un mois et 1 semaine mais ne se souci pas de cela. Il a demandé à sa copine du moment en 2010 d'accepter d'avoir un enfant... son souhait a été réalisé il est papa depuis mi novembre 2011. Nous pensions alors, à tort que la naissance allait le faire changer... rien du tout!

je ne sais plus qu'elle attitude adopter. Je paye dès qu'il est dans le rouge je rembourse ses dettes et c'est difficile pour moi de gérer sa vie de consommateur et la mienne. Mon entourage me dit de le laisser se débrouiller et je cite "le laisser manger de la vache enragée" afin qu'il comprenne les sacrifices que je fais pour lui qui promet et ne respecte rien de ses engagements.

Je ne peux abandonner mon enfant. Hors à ce jour il est dans une situation très délicate. Il doit prendre la décision de revenir sur Paris afin de reprendre contact avec Pole emploi et gérer sa vie.

je m'énerve parfois avec lui car je ne sais plus quoi dire ni faire.

Parfois il va discuter avec moi pendant des heures tenant un dialogue tout à fait censé et mature

puis le lendemain c'est l'autre facette de mon fils qui s affiche.
Il ne gère absolument pas son budget il dépense sans compter alors qu il s 'était engager à faire attention à tenir un cahier de compte que je lui avais mis en place pour l aider...mais il n y a pas de suivi dans ce qu il entreprend.c est triste de voir son enfant descendre aux enfers et ne pouvoir rien faire.

Il avait fait un test chez un peso psy lorsqu il avait 12 ans il avait un QI de 135 il a toujours été en décalage par rapport aux autres et ce depuis tout petit.On m a dit que cela, en plus de ma séparation d avec son papa avait pu l inciter à se réfugier dans l addiction au cannabis.

Pendant qu il a été arrêté il a également beaucoup bu.

Avant de prendre son TTT il a eu plusieurs fois des accès de violence contre son amie.Maintenant qu il se soigne il semble calme. Mais on constate que lorsqu il ne fume pas malgré son TTT il est plus soupe au lait.

J'aimerai avoir des conseils je voudrais pouvoir l aider sans l agresser et lui mettre la pression. Car je suis consciente que mes priorités ne sont pas du tout les siennes.Comme par exemple gérer son quotidien gerer son budget sa vie tout simplement.

Je compte sur vous car je suis anéanti j ai peur qu il termine mal qu il se laisse aller à la dérive.

Mise en ligne le 11/04/2013

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude face à la situation de votre fils. La consommation de cannabis chez les personnes qui souffrent de schizophrénie est courante parce que ce produit aide à apaiser certains des symptômes de la maladie. Le problème, c'est que le cannabis est aussi, parfois, responsable de l'aggravation de certains autres symptômes et, au final, peut éventuellement faire pire que mieux chez certaines personnes schizophrènes.

Votre fils a un traitement pour pouvoir vivre du mieux possible avec cette maladie et a tenté de reprendre une activité professionnelle. Dans les difficultés qu'il présente, Il est compliqué de faire la part des choses entre ce qui est dû à sa consommation de cannabis, et ce qui est à mettre sur le compte de sa maladie. Ce qui est sûr, c'est qu'une focalisation sur sa consommation comme étant seule responsable de ses difficultés actuelles n'aidera probablement pas à faire avancer les choses.

Certes, il doit apprendre à gérer son budget ; il aurait certainement grand intérêt aussi à diminuer ou cesser sa consommation de cannabis, mais tout cela doit s'entendre en tenant compte du fait que votre fils a certainement besoin d'un accompagnement spécifique, autant pour sa consommation que pour la schizophrénie. Gérer un quotidien est effectivement l'un des apprentissages primordiaux pour une personne schizophrène. Il existe des mesures de protection juridique qui permettent aux personnes qui n'en sont pas ou plus capable, d'être aidées dans la gestion de leur budget. Il existe également des milieux de travail protégé qui permettent aux personnes "fragiles" d'avoir une activité professionnelle adaptée à leur situation. En tous les cas, il semble important de prendre le temps de faire le point avec lui sur ce qu'il souhaite faire, et avec quelle aide, quel soutien.

Il sera aussi nécessaire de l'encourager à réfléchir à sa consommation de cannabis. Il a commencé en fumer tôt et il a fumé de façon massive à certaines périodes. Cela lui a très certainement servi à quelque chose, peut-être a-t-il eu l'impression de trouver, dans ce produit, une aide, une solution par rapport à sa souffrance. C'est en réfléchissant à tout cela qu'il pourra envisager d'autres façons de soulager ce qui le fait souffrir.

Il existe une association qui vient en aide aux familles de malades psychiques (UNAFAM) dont nous vous donnons les coordonnées en fin de message. N'hésitez pas à les contacter. Vous pourrez trouver auprès de cette association soutien et conseil par rapport à la situation que vous vivez.

Il existe aussi des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui peuvent l'accompagner dans la réflexion sur sa consommation de cannabis. Vous pourrez trouver les adresses de ces centres via notre rubrique "S'orienter" en renseignant les champs "Domaine --> toxicomanie" et "Secteur --> soin".

Puisque votre fils a été hospitalisé en psychiatrie, nous supposons qu'il est suivi aujourd'hui de façon ambulatoire par un psychiatre. Si ce n'est pas le cas, ou dans l'optique d'un retour à Paris, il semble important de mettre en place un suivi de ce type.

Pour d'autres informations, ou si vous souhaitez prendre le temps d'en parler avec l'un de nos écoutants, vous pouvez nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Bien cordialement.

En savoir plus :

- [Union nationale des associations de familles et amis de personnes malades](#)
- [Trouver un CSAPA proche de chez vous](#)
- [La protection juridique des personnes](#)